

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant MELISSA ALBERT	Numéro de permis 2014821	Date d'inspection Le 08 février 2022	
Nom de l'établissement Centre Éducatif Méli Mélo		Numéro de téléphone (506) 852-1317	
Adresse 210 rue Sainte-Therese Dieppe NB E1A 1T3			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Paula Morin		Titre du poste Mentor en assurance de la qualité	
Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité

Commentaires généraux

En arrivant dans une pièce, le matériel comme des accessoires pour faire un spectacle sont installés pour un groupe d'enfants afin qu'ils puissent présenter leur spectacle.

Pendant l'inspection, la mentore en assurance de la qualité a observé l'éducatrice qui a guidé un petit groupe d'enfant en les faisant réfléchir à propos d'un conflit en les aidant à comprendre les conséquences de leurs actions et de leurs paroles.

Les produits toxiques, les produits chimiques et les produits d'entretien sont rangés sous clé et sont hors de la portée des enfants.

La fiche des exercices d'évacuation en cas d'urgence et en cas d'incendie a été complété à chaque mois.

Un espace d'accès facile est prévu pour ranger les effets personnels des enfants.

Une discussion a eu lieu au sujet des dernières mises à jour du plan d'hiver.

original signé par
Paula Morin

Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Le 14 février 2022

Date

original signé par
Mélissa Albert

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 14 février 2022

Date